

DATE : 19/03/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021-34

TITRE : REPRISE APRES SUSPENSION DU VACCIN COVID-19 ASTRA ZENECA

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

A la suite des avis rendus par l'agence européenne du médicament (EMA) et la Haute autorité de santé (HAS) ce jour sur l'utilisation du vaccin AstraZeneca, **la campagne vaccinale avec ce vaccin reprend à compter du 19 mars 2021.**

L'efficacité démontrée du vaccin AstraZeneca dans la prévention des hospitalisations et des décès liés au COVID l'emporte en effet largement sur la probabilité extrêmement faible de développer les effets secondaires signalés dans certains pays européens et apparaissant chez des personnes majoritairement âgées de moins de 55 ans.

La HAS a défini dans son avis la recommandation suivante :

- Compte tenu du déroulement de la campagne vaccinale, qui va concerner au cours des deux prochains mois les populations âgées, la HAS recommande à ce stade d'utiliser le vaccin AstraZeneca **pour les personnes âgées de 55 ans et plus**, qui constituent la très grande majorité des personnes prioritaires actuelles.
- Dans l'attente de données complémentaires la HAS recommande donc d'utiliser les vaccins à ARNm chez les personnes éligibles à la vaccination âgées de moins de 55 ans. **Cela signifie que les professionnels de santé âgés de moins de 55 ans sont invités à se rendre en centres de vaccination pour y être vaccinés avec les vaccins Pfizer et Moderna.**

Concernant les personnes de moins de 55 ans ayant déjà reçu une première dose du vaccin AstraZeneca, la HAS se positionnera très prochainement sur les modalités d'administration de la seconde dose. La HAS rappelle qu'un intervalle de 12 semaines est à respecter entre les deux doses.

L'avis de la HAS sera revu prochainement, en collaboration étroite avec l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), en fonction des données de pharmacovigilance à venir, avec davantage de recul sur le vaccin AstraZeneca, en particulier chez les personnes de moins de 55 ans.

Les professionnels de santé sont par conséquent invités à reprendre les vaccinations avec ce vaccin efficace et sûr dès à présent et en tenant compte de ces nouvelles indications.

Deux DGS urgents complémentaires seront diffusés dans les plus brefs délais afin de :

- Préciser les conditions de livraison de doses déjà commandées par les pharmaciens et les médecins et les conditions de réouverture du portail de télé-déclaration pour les futures commandes de doses AstraZeneca ;
- D'apporter des précisions sur la reprise de la campagne vaccinale avec le vaccin AstraZeneca, notamment concernant la pharmacovigilance.

Nous vous remercions grandement pour votre engagement.

Laetitia Buffet

Responsable de la Task Force Vaccination

Signé

Pr. Jérôme SALOMON

Directeur général de la santé

Signé